

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2021

Délibérations n°01 à 06

Date de convocation : 03/12/2021

Date d'affichage : 13/12/2021

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de décembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 03 Décembre 2021.

Conseillers présents :

Jean-Jacques POLIEN, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaston VUILLEMOT, Maryline CHAUDEY, Patrick REYNOUD, Christophe DAMPENON, Laurence CURIE, Aymeric MAIRE, Natacha BLANCHARD, Valérie EKOUME, Pauline BONNET.

Conseillers absents excusés :

Messieurs Pierre CLERC et Pascal PERNOT et Madame Gaëlle DE JESUS.

Conseillers représentés :

Monsieur Pierre CLERC a donné procuration à Madame Sandra VIENNET.

Monsieur Pascal PERNOT a donné procuration à Monsieur Patrick REYNOUD.

Madame Gaëlle DE JESUS a donné procuration à Madame Maryline CHAUDEY.

Madame Sandra VIENNET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 29 Octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 29 Octobre 2021.

2/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 : HABITAT 70 (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par HABITAT 70 de son rapport d'activité pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par HABITAT 70 de son rapport d'activité pour l'année 2020.

3/ CENTRE DE GESTION 70 : ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.
- qu'afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG70 propose **un service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi »** avec lequel il est possible de conventionner,
- que ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonome, assistante sociale,
- que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du CDG de Haute-Saône ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

4/ AUTORISATION DE CRÉDITS : ANNÉE 2022 (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les contraintes imposées par la Trésorerie, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2022, la Commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal de Pusey donnée à Monsieur le Maire.

La réglementation prévoit une autorisation à hauteur de 25 % des crédits inscrits lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L 1612-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2022, à hauteur de 25% des crédits ouverts au niveau de chaque chapitre ou opération pour l'exercice 2021, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2022 pour le Budget Communal en précisant les montants et affectation des crédits comme suit :

OPÉRATION (AFFECTATION)	CRÉDITS OUVERTS EXERCICE 2021	AUTORISATION DONNÉE (MONTANT)	
1001- ACQUISITION	23.500,00 €	25,00 %	5.875,00 €
1002 – BÂTIMENTS	66.000,00 €	25,00 %	16.500,00 €
1004 – VOIRIE	225.200,00 €	25,00 %	56.300,00 €
1006 – FORÊTS ET PLANTATION	11.600,00 €	25,00 %	2.900,00 €
1011 – SPORT, JEUNESSE	58.700,00 €	25,00 %	14.675,00 €

5/ BUDGET LOTISSEMENT « PRÈS DU RIOLOT » : CLÔTURE (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération n°03 du 02 Février 2018, le Conseil Municipal de Pusey avait décidé de créer un budget annexe au budget communal appelé « Lotissement Près du Riolo » pour retracer l'ensemble des aménagements de parcelles pavillonnaires ainsi que leurs cessions.

À ce jour, l'ensemble des travaux ont été réalisés et achevés, et toutes les parcelles sont vendues. Il paraît donc opportun de clôturer ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de clôturer au 31 Décembre 2021 administrativement, financièrement et budgétairement le budget annexe « Lotissement Près du Riolo ».

6/ EMBELLISSEMENT : CONCOURS DE MAISONS FLEURIES 2021 (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de récompenser les maisons les mieux fleuries en 2021 de la façon suivante :

- la délivrance d'un « Chèque cadeau » à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE d'une valeur de 50,00 €uros ;
- la délivrance d'un diplôme.

Il convient donc de statuer sur les récompenses à mettre en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de mettre en place un système de « Chèque cadeau » d'une valeur nominale de 50 €uros à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE de Pusey pour les lauréats du concours communal des maisons fleuries 2021 ;

DÉCIDE de délivrer un diplôme pour chacun des lauréats.

7/ QUESTIONS DIVERSES :

- Intervention de Jean-Jacques Monsieur POLIEN Jean-Jacques :
 - Marché de Noël :

Monsieur POLIEN tient à remercier et à féliciter toutes les personnes qui ont participé à cette journée couronnée d'un grand succès et en particulier, Madame Gaëlle DE JESUS et les membres du Comité des Fêtes.

Entre 800 et 1.000 personnes se sont rendues sur le Marché de Noël de Pusey.

- Étude de circulation :

Une étude de trafic routier s'est déroulée entre le 20 et 26 octobre 2021 avec l'appui des Services Techniques du Département de la Haute-Saône au niveau de la Rue Gustave Courtois (RD 322°). 2 points de comptage étaient installés : 1 vers l'Église, l'autre à la sortie de Pusey vers le Lidl.

Monsieur POLIEN invite les membres du Conseil Municipal de Pusey à prendre connaissance des résultats de cette étude et à réfléchir sur les aménagements à prévoir.

Etude de trafics routiers du 20 au 26 octobre : Remis aux conseillers municipaux

2 comptages : Vers l'Eglise et vers Lidl.

○ Affouage 2021-2022 :

22 personnes sont inscrites.

○ Cérémonie des vœux 2022 :

La cérémonie se déroulera le vendredi 07 janvier 2022 à la Maison Municipale et des Associations sous réserve des dispositions gouvernementales à venir liées à la crise sanitaire.

○ Concours communal des Maisons Fleuries 2021 :

La cérémonie se déroulera au printemps 2022.

○ Colis de Noël 2021 :

La distribution s'effectuera à partir du vendredi 17 décembre 2021.

○ Illuminations de Noël :

Monsieur POLIEN félicite les membres de la Commission Communale pour les nouvelles illuminations.

Monsieur POLIEN souhaite que le centre du village soit un peu plus illuminé (entre « le Carrefour de la Musique » et la Mairie).

• Intervention de Madame Maryline CHAUDEY :

○ Comité des fêtes :

La sortie « Europa Park » - faite dernièrement – génère un déficit de 502 €uros compensé par la subvention communale qui sert à payer le transport.

La soirée du Nouvel An est malheureusement annulée.

La programmation 2022 des activités du Comité des Fêtes est la suivante :

- 02/03/2022 : Sortie au salon de l'agriculture ;
- 01/05/2022 : Vide grenier ;
- 13/07/2022 : Repas dansant ;
- 15/10/2022 : Soirée cancoillotte ;
- 06/11/2022 : Bourse aux jouets.

• Intervention de Monsieur Patrick REYNOUD :

Une haie dépasse de 1,50 mètre sur la route au niveau de la Rue de Chardennet.

• Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

Le « Pusey Info » vient d'être distribué aujourd'hui.

Quant à la carte de vœux 2022, elle sera distribuée début janvier 2022.

Le concert des Boléros prévu initialement le samedi 11 décembre 2021 est reporté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 19.

Le Maire,


Jean-Jacques POLIEN



La Secrétaire de séance,


Sandra VIENNET